

Paris, le **11 MARS 2025**

Note à

Monsieur le sous-directeur des
missions de protection judiciaire et
d'éducation,

Monsieur le sous-directeur du
pilotage et de l'optimisation des
moyens,

Mesdames et Messieurs les
directeurs interrégionaux,

Madame la directrice générale de
l'école nationale de protection
judiciaire de la jeunesse (ENPJJ),

Monsieur le Chef de cabinet,

NOTE DE GESTION DE LA MOBILITE : PJJ – 2025

OBJET : Mobilité des agents appartenant aux corps des professeurs techniques, des cadres éducatifs, des chefs de services éducatifs et des éducateurs au titre de l'année 2025

P.J. :

ANNEXE 1 : Calendrier de la campagne de mobilité 2025

ANNEXE 2 : Guide de la mobilité 2025

ANNEXE 3 : Postes vacants 2025

ANNEXE 4 : Nomenclature 2025

ANNEXE 5 : Liste des pièces justificatives

ANNEXE 6 : Modèle de compte-rendu d'entretien

ANNEXE 7 : Modalités des candidatures Outre-mer

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la note de gestion de la mobilité des personnels appartenant aux corps des professeurs techniques, des cadres éducatifs, des chefs de services éducatifs et des éducateurs au titre de l'année 2025.

Cette note s'inscrit dans le respect du cadre fixé par les lignes directrices de gestion 2022-2026 relatives à la mobilité pour le ministère de la Justice.

La mobilité est ouverte aux fonctionnaires titulaires et aux agents bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée exerçant les fonctions d'un des corps précités à la date d'ouverture du portail de mobilité.

La présente note et ses annexes déclinent les principes retenus en matière de mobilité des agents appartenant à des corps spécifiques de la DPJJ. Elle a vocation à :

- assurer la publicité des postes vacants et susceptibles d'être vacants ainsi que, uniquement pour les postes d'éducateurs et chefs de services éducatifs, de la nomenclature des emplois,
- aider les personnels dans leur choix de mutation en leur présentant l'état du droit et les règles de gestion appliquées pour examiner et départager les candidatures à la mobilité.

A titre dérogatoire, les agents relevant du corps des professeurs techniques exerçant actuellement, ou ayant exercé les fonctions de RUE peuvent participer à la campagne de mobilité des CADEC pour exercer de nouvelles fonctions de RUE.

Peuvent également participer à cette mobilité les agents ayant validé la formation validante de RUE (2018-2019).

Sous réserve de nécessités de service, les agents en congé parental de moins de 12 mois conservent leur poste durant ce délai.

Je vous rappelle que tous les agents affectés au sein du ministère de la Justice, relevant d'un corps spécifique de la DPJJ et candidats à la mobilité, doivent saisir leurs vœux dans le **portail « Harmonie » à compter du 11 mars 2025 et jusqu'au 11 avril 2025, délai de rigueur.**

La date limite de transmission de leur dossier au service de gestion des ressources humaines de leur DIR d'affectation est fixée au **11 avril 2025. Cette date limite est impérative et conditionne la recevabilité de la demande de mutation.**

Les prises de fonctions sont fixées au **1^{er} septembre 2025** (sauf prise de fonction décalée précisée dans la note de résultats).

Vous voudrez bien assurer la diffusion le plus large possible de la présente note à l'ensemble des personnels placés sous votre autorité de gestion, qu'ils soient ou non en fonction dans vos services (cf. annexe 2).

Pour le bon déroulement de cette opération importante pour l'institution et dans le souci d'une instruction de qualité des demandes déposées, je vous remercie de bien vouloir veiller au respect impératif du calendrier fixé en annexe 1.



**Le sous-directeur des ressources humaines
et des relations sociales**

Christophe LABEDAYS